



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **NOTE D'INFORMATION**

**3<sup>e</sup> trimestre 2012**

**N° 31**



# BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA  
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)  
Tél. : +221 33 839 05 00  
Télécopie : +221 33 823 93 35  
Télex : BCEAO 21833 SG /  
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG  
Site internet : <http://www.bceao.int>

**Directeur de Publication**

Bassambié BATIONO  
*Directeur de la Recherche  
et de la Statistique*  
Email : [courriers.drs@bceao.int](mailto:courriers.drs@bceao.int)

**Impression :**

Imprimerie de la BCEAO  
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

*Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.*



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **NOTE D'INFORMATION**

**3<sup>e</sup> trimestre 2012**

**N° 31**

ISSN 08505772

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>5</b>
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO .....	6
Chronologie des principales mesures de politique monétaire .....	12
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union .....	22
<b>LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO</b> .....	<b>24</b>

## **AVANT-PROPOS**

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des Organes de l'UMOA et de la BCEAO, les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période, ainsi que sur les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union. La situation économique et monétaire de l'Union n'est plus publiée dans cette Note d'Information. Elle est disponible dans la Note trimestrielle de conjoncture dans l'UEMOA, diffusée sur le site internet de la BCEAO.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

**Le Directeur de Publication**

## **INFORMATIONS GENERALES**

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

---

(Dakar, le 28 juin 2012)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est réuni, le jeudi 28 juin 2012, dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Conseil a examiné et arrêté les comptes de la BCEAO au 31 décembre 2011. Il a, en conséquence, décidé de les soumettre à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union. A cet égard, il a félicité la Banque Centrale pour les résultats obtenus dans un environnement économique et financier difficile.

En outre, le Conseil a autorisé la Banque Centrale à acquérir dix (10) actions

supplémentaires qui lui ont été allouées par la Société SWIFT, en ligne avec le développement des transactions effectuées par les Etats de l'Union via ce canal.

Les membres du Conseil d'Administration ont exprimé aux Autorités et au peuple sénégalais, leurs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Dakar, le 28 juin 2012

Le Président du Conseil  
d'Administration de la BCEAO

Tiémoko Meyliet KONE

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

---

(Dakar, le 29 juin 2012)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 29 juin 2012, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tièna COULIBALY, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget de la République du Mali, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

**Au titre de la BCEAO**, le Conseil des Ministres, à l'issue de l'examen de la situation économique et financière récente de l'UEMOA, a noté que les perspectives macroéconomiques sont empreintes d'incertitudes liées au ralentissement de l'économie mondiale et à l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau. Le taux de croissance réel du PIB se situerait ainsi à 5,3% en 2012 contre une prévision initiale de 6,4%. Dans ce contexte, le Conseil s'est particulièrement réjoui de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE par la Côte d'Ivoire, ouvrant de meilleures perspectives pour l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté dans ce pays, avec des répercussions positives pour l'ensemble de l'Union.

Le Conseil a relevé avec satisfaction la détente des pressions inflationnistes au cours de la période récente, en liaison notamment avec les mesures prises par les Etats membres et les institutions communautaires pour lutter contre la vie chère. L'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, s'est établie à 1,8%, en glissement annuel, à fin mai contre 2,8% à fin février 2012.

A cet égard, le Conseil s'est félicité de la baisse des taux directeurs de la BCEAO de vingt-cinq (25) points de base en vue de contribuer à créer les conditions d'une croissance plus forte dans l'Union. Pour tirer pleinement profit de cet assouplissement de la politique monétaire, le Conseil a exhorté les Etats membres à mettre l'accent sur l'approfondissement des réformes des finances publiques, la qualité de la dépense publique ainsi que les mesures propres à stimuler des investissements productifs dans les secteurs porteurs de croissance.

Le Conseil a, en outre, approuvé les comptes de la BCEAO et procédé à l'affectation du résultat financier pour l'exercice 2011.

**Au titre du Conseil Régional**, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a approuvé les états financiers du Conseil Régional arrêtés au 31 décembre 2011 qui ont été certifiés par la Cour des Comptes de l'UEMOA.

Le Conseil a, par ailleurs, été informé de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du premier trimestre 2012.

**Au titre de la BOAD**, les Ministres ont pris connaissance des différents points concernant notamment, le bilan des réalisations à mi-parcours des prévisions financières de l'exercice 2012, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 31 mai 2012, la note sur l'état d'avancement du projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, la situation des ressources du Fonds de Bonification de la BOAD au 31 mai 2012, l'état d'avancement du dossier relatif à la reprise du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS), et le relevé des décisions de la 85<sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 juin 2012, à Dakar.

**Au titre de la Commission de l'UEMOA**, le Conseil des Ministres a, dans le cadre de la surveillance multilatérale, examiné la situation économique et financière des économies de l'Union en 2011 et les perspectives pour 2012.

Le Conseil se réjouit du raffermissement de l'activité économique attendu en 2012 en relation avec le redressement en Côte d'Ivoire et l'essor des industries extractives dans certains Etats membres. Le Conseil relève toutefois, la persistance des incertitudes au plan externe et interne de l'Union, dont l'instabilité socio-politique est de nature à compromettre la réalisation des objectifs macroéconomiques, en particulier la convergence budgétaire.

Partant de ces constats et pour favoriser le respect des critères de convergence, le Conseil des Ministres a adopté une recommandation relative aux orientations de politique économique au titre de l'année 2013 qui s'articulent autour de l'assainissement des finances publiques, la gestion prudente de la dette publique et les modalités d'atténuation des effets de la flambée des prix sur les marchés. Il a, en outre, instruit la Commission à engager des réflexions en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation des recommandations faites dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Une Directive portant comptabilité des matières au sein de l'UEMOA a également été adoptée. Cette Directive a pour objectif général de contribuer à l'assainissement de la gestion du patrimoine des Etats membres de l'Union.

Enfin, le Conseil a donné décharge de gestion au comptable principal des Organes de l'Union, pour sa gestion, au titre de l'exercice 2006.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, au Gouvernement ainsi qu'au peuple sénégalais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 29 juin 2012

Le Président du Conseil des Ministres,

Tièna COULIBALY

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

---

(Cotonou, le 28 septembre 2012)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 28 septembre 2012, dans les locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Cotonou, en République du Bénin, sous la présidence de Monsieur Tièna COULIBALY, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget de la République du Mali, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

**Au titre de la BCEAO**, examinant la situation monétaire, économique et financière de l'Union, le Conseil des Ministres a relevé avec satisfaction la décélération des tensions inflationnistes, grâce aux efforts déployés par les Etats membres pour lutter contre la vie chère et à la baisse des prix des carburants dans certains Etats. Le taux d'inflation est ressorti à 1,5% en glissement annuel à fin juin contre 2,5% à fin mars 2012.

Les Ministres ont noté le bon déroulement de la campagne agricole 2012/2013 qui conforte les perspectives de redressement de la croissance économique de l'Union, qui atteindrait 5,3% en terme réel, en 2012 contre 0,6% en 2011.

Le Conseil s'est cependant préoccupé des évolutions défavorables de la conjoncture internationale qui pourraient affecter les performances de l'Union. Celles-ci se ressentiront également de la persistance de la situation sécuritaire dans certains Etats membres.

Pour consolider la croissance économique dans l'Union, les Ministres ont mis l'accent sur la poursuite des réformes structurelles de manière

à créer les conditions de mobilisation des ressources internes et externes, en vue de leur allocation au profit des investissements propres à accroître et diversifier la production.

Dans le cadre de l'exécution des réformes visant l'approfondissement du secteur financier, le Conseil a adopté le projet de loi uniforme relative au traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers des Etats membres de l'Union.

Les Ministres ont, en outre, marqué leur accord sur les orientations proposées par la Banque Centrale, en vue de la mise en place d'un système de protection des dépôts des institutions financières dans l'UMOA et instruit la BCEAO de poursuivre les diligences devant aboutir à la création d'un Fonds de Garantie des dépôts dans l'Union.

Le Conseil des Ministres a approuvé la liste des cabinets et de leurs suppléants, en vue du contrôle des comptes de la BCEAO au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

**Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA**, le Conseil des Ministres de l'UMOA a pris connaissance du compte rendu des travaux des 88<sup>e</sup> et 89<sup>e</sup> sessions de la Commission Bancaire, tenues le 30 juin 2012 à Dakar et le 26 septembre 2012 à Cotonou.

**Au titre du Conseil Régional**, le Conseil des Ministres de l'UMOA a approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 29 juin 2012 à Dakar.

Il a en outre approuvé le Collectif Budgétaire 2012 du Conseil Régional ainsi que la demande d'exemption fiscale de la Banque Africaine de Développement (BAD) au titre de son programme d'émission d'emprunts obligataires sur le marché financier régional de l'UMOA sur la période 2012-2021.

Le Conseil des Ministres a décidé de proroger le mandat de tous les membres actuels du Conseil Régional ainsi que celui du Président jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Conseil a également émis un avis favorable sur la modification des cahiers des charges de la BRVM et du DC/BR ainsi que sur la poursuite des travaux relatifs à l'adoption des nouveaux textes relatifs aux sanctions sur le marché financier régional de l'UMOA.

Les membres du Conseil des Ministres ont été informés de la fin du deuxième mandat de Monsieur Edoh Kossi AMENOUNVE, Secrétaire Général du Conseil Régional, le 30 septembre 2012, et de sa nomination en qualité de Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR). Le Conseil des Ministres s'est félicité de la qualité des travaux accomplis par le Secrétaire Général sortant au cours des dernières années sur le marché financier régional de l'Union.

Enfin, le Conseil des Ministres a pris connaissance du compte rendu de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du deuxième trimestre 2012.

**Au titre de la BOAD**, après avoir adopté le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA qui s'est tenue le 29 juin 2012 à Dakar, les Ministres ont approuvé la proposition de prise de participation dans le cadre de la restructuration du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité ( BRS).

Les Ministres ont par la suite pris connaissance des différents dossiers concernant notamment l'affectation de la dotation annuelle ordinaire versée au titre de l'exercice 2011, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 27 septembre 2012, les directives générales pour la préparation du budget programme 2013-2015 et l'actualisation des perspectives financières 2012-2016 de la BOAD, le compte rendu de la première émission obligataire de la CRRH UEMOA, le compte rendu relatif à l'état de mise en œuvre de l'émission de titres d'emprunt par la BOAD dans le cadre des mesures visant la sécurité alimentaire dans les Etats membres de

l'UEMOA et le relevé des décisions de la 86<sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 septembre 2012 à Cotonou.

**Au titre de la Commission de l'UEMOA**, le Conseil a adopté le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEMOA du 29 juin 2012 à Dakar.

Un Observatoire des finances publiques a été créé, par voie de Décision du Conseil des Ministres, afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre efficace et efficiente des réformes des finances publiques au sein de l'UEMOA. Cet Observatoire est institué en lieu et place du Comité de suivi des Directives des finances publiques, dont l'acte de création a été abrogé par le Conseil des Ministres.

Une Directive relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'UEMOA a été adoptée par le Conseil des Ministres. Cette Directive harmonise et modernise les normes et les pratiques de passation de marchés publics. Elle a pour objectif le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques des Etats membres de l'UEMOA.

Enfin, le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions des travaux du Panel de Haut Niveau sur la Vision 2020 de l'UEMOA en cours d'élaboration.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Docteur Yayi BONI, Président de la République du Bénin, au Gouvernement ainsi qu'au peuple béninois, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Cotonou, le 28 septembre 2012

Le Président du Conseil des Ministres,

Tièna COULIBALY

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

---

(Dakar, le 5 septembre 2012)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année 2012, le mercredi 5 septembre 2012, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a noté la poursuite de la modération des tensions inflationnistes dans l'UMOA. Ainsi, le taux d'inflation s'est situé à 1,5%, en glissement annuel, sur le deuxième trimestre 2012 après 2,5% au trimestre précédent.

Les perspectives à moyen terme indiquent que le taux d'inflation s'établirait à un niveau compatible avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union. Il se situerait autour de 2,3%, en glissement annuel, à moyen terme, sous l'hypothèse d'une campagne agricole 2012/2013 normale.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les indicateurs conjoncturels disponibles confirment le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2012, dans un contexte de tensions sur les marchés financiers internationaux. Les prévisions disponibles tablent sur un taux de croissance de l'Union de 5,3% en 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que la baisse de 25 points de base des taux directeurs de la BCEAO, intervenue le 16 juin 2012, s'est répercutée sur les taux des marchés monétaires. En effet, les taux d'intérêt sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire se sont inscrits en baisse, passant de 4,67% en moyenne en mars 2012 à 4,03% en juillet 2012. En outre, il est observé une détente des taux d'intérêt des émissions de bons du Trésor. A titre d'illustration, le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor à douze mois est passé de 6,26% au deuxième trimestre 2012 à 5,76% en juillet 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

Les Etats membres sont, pour leur part, exhortés à poursuivre et renforcer les actions structurelles déjà entreprises pour l'amélioration de l'offre agricole dans l'Union, afin de contribuer à contenir la hausse des prix à court et moyen terme.

Fait à Dakar, le 5 septembre 2012

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

---

## CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET SEPTEMBRE 2012

---

### 7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, le 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

### 16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### 7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

### 20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

### 16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves

obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **22 mars 2004**

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

### **16 juin 2005**

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **24 août 2006**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2007**

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la

hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2007**

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

### **4<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2008**

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de

ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2008**

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2008**

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ( $\frac{1}{2}$ ) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

### **4<sup>e</sup> trimestre 2008**

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2009**

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2009**

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75%

à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;  
Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;  
Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;  
Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2009**

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une

politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échue le 15 juin 2009.

#### **4<sup>e</sup> trimestre 2009**

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs, en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

#### **1<sup>er</sup> trimestre 2010**

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé 12 opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels

d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

## **2<sup>e</sup> trimestre 2010**

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

## **14 septembre 2010**

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

## **1<sup>er</sup> décembre 2010**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

## **2 mars 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

## **1<sup>er</sup> juin 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles

et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

## **7 septembre 2011**

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité

bancaire relativement abondante, une quasi-stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **7 décembre 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 décembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union. S'agissant de l'inflation, le Comité a relevé que la tendance à la décélération des prix, observée depuis le mois de mai 2011 s'est estompée en septembre. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 4,8% en mai à 3,9% à fin juin 2011, puis à 3,6% à fin juillet 2011, 3,5% à fin août 2011, avant de remonter à 3,8% à fin septembre 2011. La hausse des prix reste influencée par le renchérissement, en glissement annuel, des denrées alimentaires et des carburants.

L'analyse des indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA a laissé entrevoir un raffermissement de l'activité au troisième trimestre de l'année 2011, notamment dans l'industrie et dans le secteur tertiaire.

Les conditions monétaires sont demeurées globalement favorables, dans le contexte d'une liquidité bancaire importante et d'une détente des taux sur le marché monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt débiteurs des banques ainsi que les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor au troisième trimestre 2011 ont connu des hausses par rapport au trimestre précédent.

Examinant les perspectives de croissance économique de l'Union, le Comité a estimé que l'activité économique de l'Union restera bien orientée, quoiqu'empreinte d'incertitudes au regard de la conjoncture internationale récente. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel a été ainsi projeté à 6,4% en 2012 contre 1,2% en 2011 et 4,3% en 2010.

Se fondant sur les analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. En outre, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **7 mars 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 mars 2012.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le Comité de Politique Monétaire a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les économies de l'Union,

induisant d'importants besoins de financement des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

### **11 juin 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 11 juin 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, monétaire et financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. Il a analysé, en particulier, les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a constaté une atténuation du rythme d'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'Union sur la période récente à la faveur des mesures mises en œuvre au niveau national et régional en vue de lutter contre la vie chère et d'atténuer les effets des chocs d'offre. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 2,3% en glissement annuel à fin janvier 2012 à 2,8% à fin février 2012, pour s'établir à 2,5% à fin mars 2012. Il est de 0,6% en avril 2012.

Analysant la conjoncture, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2012 serait meilleure qu'en 2011 en liaison avec la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire, le dynamisme du secteur des mines et la poursuite des investissements publics dans les infrastructures. Toutefois, des préoccupations existent en raison de l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que des incertitudes suscitées par l'environnement international.

Au regard de ces incertitudes et sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de la BCEAO sont ainsi fixés respectivement à 3,00% et à 4,00% avec date d'effet le 16 juin 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que les tensions qui avaient justifié une baisse du coefficient des réserves obligatoires en mars 2012 ont commencé à s'estomper. Le taux moyen pondéré sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire qui était de 4,67% en mars 2012 s'est replié pour se situer à 4,25% en mai 2012.

Le Comité a, de ce fait, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

### **5 septembre 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 5 septembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a noté la poursuite de la modération des tensions inflationnistes dans l'UMO. Ainsi, le taux d'inflation s'est situé à 1,5%, en

glissement annuel, sur le deuxième trimestre 2012, après 2,5% au trimestre précédent.

Les perspectives à moyen terme indiquent que le taux d'inflation se situerait autour de 2,3%, en glissement annuel, à moyen terme, sous l'hypothèse d'une campagne agricole 2012/2013 normale.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les indicateurs conjoncturels disponibles confirment le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2012, dans un contexte de tensions sur les marchés financiers internationaux. Les prévisions disponibles tablent sur un taux de croissance de l'Union de 5,3% en 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que la baisse de 25 points de base des taux directeurs de la BCEAO, intervenue le 16 juin 2012, s'est répercutée sur les taux des marchés monétaires. En effet, les taux d'intérêt

sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire se sont inscrits en baisse, passant de 4,67% en moyenne en mars 2012 à 4,03% en juillet 2012. En outre, il est observé une détente des taux d'intérêt des émissions de bons du Trésor. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor à douze mois est passé de 6,26% au deuxième trimestre 2012 à 5,76% en juillet 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

---

## CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

---

### BENIN

**1<sup>er</sup> juillet 2012** - Le Président Boni YAYI procède à la mise en service du réseau électrique de Sori, dans la commune de Gogounou.

**4 juillet 2012** - Le Président Boni YAYI procède à la pose de la première pierre des travaux de construction de l'Ecole Normale des Instituteurs de Djougou (Département de la Donga), d'un coût global de 4,2 milliards de francs CFA, financée par la coopération japonaise et le Budget National.

- Organisation à Cotonou par la Cour des Comptes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) d'une formation à l'intention des acteurs juridiques financiers sur le thème : « Contrôle des opérations de trésorerie de l'Etat ».

**6-7 juillet 2012** - Tenue à Ouidah (Département de l'Atlantique) d'un atelier de sensibilisation organisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement au Bénin (PNUD-Bénin) à l'intention des parlementaires sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques dans les instruments de planification de développement.

**8-11 juillet 2012** - Le Président Boni YAYI effectue une visite officielle en Turquie à l'invitation de son Excellence Monsieur Abdoullah GÜL, Président de la République de Turquie.

**9-12 juillet 2012** - Tenue à Cotonou de l'Assemblée Générale de l'Association Ouest Africaine des Hautes Juridictions Francophones.

**11 juillet 2012** - Célébration au Bénin de la 23<sup>e</sup> Journée internationale de la population sur le thème : « Accès universel aux services de santé de la reproduction ».

**16-30 juillet 2012** - Séjour au Bénin d'une délégation du Fonds Monétaire International (FMI), conduite par Monsieur Mario de ZAMAROCZY, Economiste Principal au Département Afrique du FMI.

**17 juillet 2012** - Lancement des travaux du forum national sur la réforme de l'état civil au Bénin.

**18-20 juillet 2012** - Le Président Boni YAYI effectue une visite officielle en Chine à l'invitation de Son Excellence Monsieur Hu JINTAO, Président de la République Populaire de Chine.

**26 juillet 2012** - Signature entre le Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) d'un accord de prêt relatif au projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires du Bénin. D'un montant de 5 milliards de francs CFA, la mise en œuvre de ce projet contribuera à l'équipement de vingt-six (26) formations sanitaires.

**30 juillet 2012** - Lancement à Cotonou du site WEB du Gouvernement béninois accessible à l'adresse [www.gouv.bj](http://www.gouv.bj).

Signature entre le Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) d'un accord de prêt pour un montant de 12 milliards de francs CFA, dans le cadre de l'aménagement touristique de la Route des Pêches.

**1<sup>er</sup> août 2012** - Célébration à Cotonou du 52<sup>e</sup> anniversaire de l'accession du Bénin à la dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Vérification des Importation, Nouvelle Génération (PVI-NG) et la campagne cotonnière 2012-2013.

**10 août 2012** - Le Secrétaire d'Etat américain, Madame Hillary CLINTON effectue une visite de travail et d'amitié au Bénin.

**12 août 2012** - Le Président Boni YAYI effectue une visite au Port Autonome de Cotonou pour constater l'arrivée des insecticides destinées à la campagne cotonnière 2012-2013.

**16 août 2012** - Rencontre du Président Boni YAYI avec les producteurs d'ananas dans le cadre de la mise en place d'une unité de transformation d'ananas à Allada (Département de l'Atlantique).

**17 août 2012** - Signature à Cotonou entre le Bénin et l'Australie d'un mémorandum d'entente destiné au renforcement des relations de coopération.

**21 août 2012** - Signature à Cotonou, entre le Bénin et la République Populaire de Chine, de deux accords d'un montant total de 11,4 milliards de francs CFA relatifs au projet de forage de 100 puits d'eau potable, de construction d'un lycée technique et l'ide de réhabilitation de la route Akassato-Bohicon.

**22 août 2012** - Organisation à Cotonou par la Chambre Nationale d'Agriculture d'un atelier sur le thème : « La problématique de financement de l'agriculture par les banques et les institutions de micro finance au Bénin ».

**28 août 2012** - Tenue à Cotonou de la 1ère réunion extraordinaire du Comité des experts du Conseil de l'Entente.

**30-31 août 2012** - Le Président Boni YAYI prend part à Téhéran, en Iran, au 16<sup>e</sup> sommet du Mouvement des non-alignés.

**4 septembre 2012** - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jonas GBIAN et le Représentant-Résident de la Banque Mondiale au Bénin, Monsieur Olivier P. FREMOND ont procédé à la signature de deux accords de financement visant à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie de

Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) pour un montant global de 22,5 milliards de francs CFA.

**10 septembre 2012** - Séance de travail de Madame Helen CLARK, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec les membres du Gouvernement sous la présidence du Premier Ministre.

**12 septembre 2012** - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jonas GBIAN, le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Monsieur Christian ADOVELANDE et l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Bénin (APBEF) procèdent à la signature d'une convention de financement de la campagne cotonnière 2012-2013 pour un montant global de 82 milliards de francs CFA.

**23-29 septembre 2012** - Le Président Boni YAYI prend part à New York, à la 67<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

**27 septembre 2012** - Tenue à Cotonou de la 86<sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration de la Banque Ouest Africaine de Développement.

**28 septembre 2012** - Tenue à Cotonou de la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

---

## LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

---

### Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2011 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
  - Statistiques monétaires (mensuel)
  - Statistiques économiques (trimestriel)
  - Etudes et recherche (trimestriel)
  - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à septembre 2012
- 4 – Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à août 2012
- 5 - Note trimestrielle de conjoncture - de juin 2010 à juin 2012
- 6 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à septembre 2012
- 7 - Annuaire statistique - de 2004 à 2010
- 8 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2010
- 9 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
  - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
  - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2010
- 10 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 11 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2006
- 12 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 13 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 14 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à décembre 2011)

### Ouvrages

- 15 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
  - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
  - Volume I : Cadre réglementaire général
  - Volume II : Documents de synthèse
  - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 16 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janv. 2000
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
  - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
  - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
  - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)